



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond

Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle du conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **13 février 2019 à 20 h**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet
Yves Grondin	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Keven Trinque	maire suppléant de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Richard Kirouac	maire suppléant de Saint-Edmond-de-Grantham
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Jocelyn Chamberland	maire suppléant de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Line Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham
Est absent	François Parenteau, maire de Lefebvre

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Sont également présents :

M. Guy Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier
Me Michel Royer, greffier et secrétaire-trésorier adjoint
Mme Valérie Carrère, directrice aux services techniques



1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC12247/02/19

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Carole Côté

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

L'ordre du jour se lit maintenant comme suit :

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du conseil du 23 janvier 2019

4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 15 janvier 2019

5. L'agenda de la MRC

6. Finances

A) Comptes à payer / Dépôt

B) Autorisation de paiement

B.1) C3F Télécom Inc. / Facturation janvier 2019

7. Administration

A) Règlement MRC-865 abrogeant le règlement MRC-293 relatif à la fréquence et à l'heure des séances du conseil de la MRC de Drummond / Adoption

B) Réseaux Plein Air Drummond / Demande de subvention pour l'entretien de la Route verte en 2019

C) Demande de subvention au Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) / Autorisation de dépôt de projet

D) Gestion contractuelle / Dépôt du rapport annuel

E) Nominations au Comité consultatif agricole (CCA)



8. Évaluation

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

9. Aménagement

- A) Appui à une demande d'exclusion – Saint-Lucien – Béton Provincial Ltée
- B) Approbation de modifications à des règlements et au plan d'urbanisme
 - B.1) Drummondville
 - B.1.1) Règlement n° RV18-5066
Autoriser dans la zone I-348 des usages commerciaux par contingentement
 - B.2) L'Avenir
 - B.2.1) Règlement n° 726-18
Modification du plan d'urbanisme en concordance au SADR
 - B.2.2) Règlement n° 727-18
Modification du règlement de zonage en concordance au SADR
 - B.2.3) Règlement n° 728-18
Modification du règlement de lotissement en concordance au SADR
 - B.2.4) Règlement n° 729-18
Modification du règlement de construction en concordance au SADR
 - B.2.5) Règlement n° 730-18
Modification du règlement sur les permis et certificats en concordance au SADR
 - B.3) Saint-Cyrille-de-Wendover
 - B.3.1) Règlement n° 230-190.1
Créer la zone résidentielle Ra41 et la grille des usages

10. Gestion des cours d'eau

11. Matières résiduelles

- A) Ressourcerie Transition Inc. / Aide financière pour 2019

12. Sécurité publique

- A) Fonds dédié à la sécurité publique / Approbation de projets

13. Développement économique, social et culturel

- A) Rencontre de l'organisme *Culture Centre-du-Québec* / Dépôt du rapport
- B) Rencontre *CRECQ Centre-du-Québec* / Dépôt du rapport
- C) Transport collectif / Dépôt du rapport



14. Correspondance

- A) Demandes d'appui
- B) Informations générales

15. Divers

16. Période de questions

17. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2019

MRC12248/02/19

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 23 janvier 2019.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 15 JANVIER 2019

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 15 janvier, tel qu'adopté par ce dernier.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois de février 2019 est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, le secrétaire-trésorier dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de février 2019. Il n'y a pas de question.

Février 2019

Factures incompressibles acquittées	370 566,03 \$
Factures approuvées	36 658,57 \$
Rémunérations	8 507,18 \$
Allocations de dépenses	4 253,59 \$
Remboursement des dépenses	81,00 \$



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B) AUTORISATION DE PAIEMENT

B.1) C3F Télécom Inc. / Facturation janvier 2019

MRC12249/02/19

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'ingénierie « Fourniture de services professionnels pour la conception d'un réseau de fibre optique » a été attribué à la firme C3F et signé le 25 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le travail de revue de conception est amorcé;

CONSIDÉRANT le calendrier de la planification des déboursés;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Hélène Laroche
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER et D'AUTORISER le paiement au montant de 42 160, 00 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

7. ADMINISTRATION

A) RÈGLEMENT MRC-865 ABROGEANT LE RÈGLEMENT MRC-293 RELATIF À LA FRÉQUENCE ET À L'HEURE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DE DRUMMOND / ADOPTION

MRC12250/02/19

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère opportun d'abroger le règlement MRC-293 relatif à la fréquence et à l'heure des séances du conseil de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement MRC-865 est d'abroger le règlement MRC-293 qui est devenu désuet;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil le 23 janvier 2019;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil le 23 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Benoît Bourque
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement MRC-865 abrogeant le règlement MRC-293 relatif à la fréquence et à l'heure des séances du conseil de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B) RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND / DEMANDE DE SUBVENTION POUR
L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE EN 2019

MRC12251/02/19

CONSIDÉRANT la préparation par Réseaux Plein Air Drummond Inc. (RPAD) d'une demande d'aide financière pour l'année 2019 et sa transmission à la MRC de Drummond, dans le cadre du *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte* du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Jean Parenteau
ET RÉSOLU

DE RECEVOIR et D'ADOPTER la demande de subvention pour l'année 2019 préparée par Réseaux Plein Air Drummond Inc. dans le cadre du *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte*, pour un montant total de 51 300 \$ et de la transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), au bénéfice des municipalités concernées.

DE REMETTRE à RPAD la somme complète à venir dès sa réception à la MRC de Drummond, puisqu'elle représentera les frais d'entretien et, de ce fait, lui reviendra de plein droit.

ADOPTÉ

C) DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE RÉFECTION ET DE
CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) /
AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJET

MRC12252/02/19

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond procèdera à des travaux majeurs d'améliorations locatives au courant de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a fait un règlement d'emprunt (MRC-864) pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond pourrait être admissible à recevoir une subvention du Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a pris connaissance du guide du Programme RÉCIM;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est responsable de ce programme et que le dépôt d'une demande se fait de façon continue;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Line Fréchette
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Guy Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer et à déposer à la direction régionale du Centre-du-Québec du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le formulaire de demande pour l'obtention d'une subvention dans le cadre des travaux d'améliorations locatives du bâtiment de la MRC.

QUE la MRC de Drummond s'engage à respecter toutes les modalités de ce programme.

QUE la MRC de Drummond s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

QUE la MRC de Drummond assumera tous les coûts non admissibles au Programme RÉCIM associés à son projet, y compris le dépassement de coûts.

ADOPTÉ

D) GESTION CONTRACTUELLE / DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel sur la gestion contractuelle est déposé. Il n'y a pas de question.

E) NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

MRC12253/02/19

CONSIDÉRANT le règlement MRC-196 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil de combler le poste au siège numéro 2 du Comité consultatif agricole (CCA), poste dévolu à un représentant de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil de combler les postes aux sièges numéro 4 et numéro 6 du CCA, postes dévolus à deux représentants de l'UPA;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil de combler le poste au siège numéro 8 du CCA, poste dévolu à un citoyen de la MRC;

CONSIDÉRANT la liste des candidats transmise par la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CCA le 9 janvier 2019;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

DE NOMMER Benoît Bourque au siège numéro 2 à titre de membre représentant le conseil de la MRC siégeant sur le CCA pour une période de deux ans.

DE NOMMER Pierre Gauthier au siège numéro 4 et Gilles Perreault au siège numéro 6 comme membres représentant les producteurs agricoles siégeant sur le CCA pour une période de deux ans.

DE NOMMER Maurice Landry au siège numéro 8 à titre de membre représentant les citoyens siégeant sur le CCA pour une période de deux ans.

DE NOMMER Benoît Bourque au titre de président du CCA.

ADOPTÉ

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} février 2019 est déposé. Il n'y a pas de question.

9. AMÉNAGEMENT

A) APPUI À UNE DEMANDE D'EXCLUSION – SAINT-LUCIEN – BÉTON PROVINCIAL LTÉE

MRC12254/02/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien requiert l'appui de la MRC de Drummond dans le cadre d'une demande d'exclusion de la zone agricole permanente qui sera envoyée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à soustraire de la zone agricole, une superficie de 17,2 hectares située sur le lot numéro 5 454 569, adjacent à la limite de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'exploitation d'une nouvelle sablière;

CONSIDÉRANT QUE la demande est sans impact significatif sur les activités agricoles sur le site visé ou sur la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Drummond est en vigueur depuis le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif agricole le 9 janvier 2019;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'INFORMER la Municipalité de Saint-Lucien que la MRC de Drummond appuie sa demande d'exclusion qui sera présentée à la Commission de protection du territoire agricole de Québec (CPTAQ), laquelle est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Drummond. Toutefois, il recommande à la Commission de favoriser une autorisation plutôt qu'une exclusion puisque la sablière n'est pas adjacente au périmètre urbain et qu'elle pourra être remise en culture une fois restaurée.

ADOPTÉ

B) APPROBATION DE MODIFICATION À DES RÈGLEMENTS ET AU PLAN
D'URBANISME

B.1) Drummondville

B.1.1) Règlement n° RV18-5066

Autoriser dans la zone I-348 des usages commerciaux par contingentement

MRC12255/02/19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV18-5066 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de permettre à l'intérieur de la zone industrielle I-348, par contingentement, certains usages commerciaux des classes C-3 Bureau et C-5 Artériel lourd;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Carole Côté
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV18-5066 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV18-5066 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B.2) L'Avenir

B.2.1) Règlement n° 726-18

Modification du plan d'urbanisme en concordance au SADR

MRC12256/02/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Avenir a transmis pour approbation son règlement n° 726-18 modifiant son plan d'urbanisme n° 653-12;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier le plan d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 9 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Yves Grondin

Appuyé par Michel Noël

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 726-18 modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité de L'Avenir, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 726-18 à la Municipalité de L'Avenir.

ADOPTÉ

B.2.2) Règlement n° 727-18

Modification du règlement de zonage en concordance au SADR

MRC12257/02/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Avenir a transmis pour approbation son règlement n° 727-18 modifiant son règlement de zonage n° 654-12;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier le règlement de zonage afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif agricole le 9 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 727-18 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de L'Avenir, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 727-18 à la Municipalité de L'Avenir.

ADOPTÉ

B.2.3) Règlement n° 728-18
Modification du règlement de lotissement en concordance au SADR

MRC12258/02/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Avenir a transmis pour approbation son règlement n° 728-18 modifiant son règlement de lotissement n° 655-12;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier le règlement de lotissement afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif agricole le 9 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Kevin Trinque
Appuyé par Michel Noël
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 728-18 modifiant le règlement de lotissement de la Municipalité de L'Avenir, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 728-18 à la Municipalité de L'Avenir.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B.2.4) Règlement n° 729-18

Modification du règlement de construction en concordance au SADR

MRC12259/02/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Avenir a transmis pour approbation son règlement n° 729-18 modifiant son règlement de construction n° 656-12;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier le règlement de construction afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif agricole le 9 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Nathacha Tessier

Appuyé par Benoît Bourque

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 729-18 modifiant le règlement de construction de la Municipalité de L'Avenir, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 729-18 à la Municipalité de L'Avenir.

ADOPTÉ

B.2.5) Règlement n° 730-18

Modification du règlement sur les permis et certificats en concordance au SADR

MRC12260/02/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Avenir a transmis pour approbation son règlement n° 730-18 modifiant son règlement sur les permis et certificats n° 657-12;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif agricole le 9 janvier 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Carole Côté
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 729-18 modifiant le règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de L'Avenir, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 730-18 à la Municipalité de L'Avenir.

ADOPTÉ

B.3) Saint-Cyrille-de-Wendover

B.3.1) Règlement n° 230-190.1

Créer la zone résidentielle Ra41 et la grille des usages

MRC12261/02/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a transmis pour approbation son règlement n° 230-190.1 modifiant son règlement de zonage n° 230;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de créer la zone résidentielle Ra41 à même la zone Ra22 et la grille des usages ainsi que de modifier les dispositions sur les marges de recul avant;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 230-190.1 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 230-190.1 à la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun item n'est discuté à ce point.



11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

A) RESSOURCERIE TRANSITION INC. / AIDE FINANCIERE POUR 2019

MRC12262/02/19

CONSIDÉRANT QUE le 17 octobre 2018, Ressources Transition Inc. a transmis à la MRC de Drummond une demande d'aide financière pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2015 la MRC de Drummond adoptait un Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

CONSIDÉRANT QUE le 21 novembre 2018, la MRC de Drummond adoptait son plan d'action en gestion des matières résiduelles pour l'année 2019, ce qui inclut des prévisions budgétaires pour 2019;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 70 000 \$ a été retenu dans le budget PGMR 2019 pour Ressources Transition Inc. afin de la soutenir dans son fonctionnement et son développement;

CONSIDÉRANT QU'un calendrier de versements de l'aide financière pour Ressources Transition Inc. a déjà été fixé et que les versements sont prévus en février, avril, juillet et octobre;

CONSIDÉRANT QUE Ressources Transition Inc. doit transmettre au préalable à la MRC un rapport d'activités et financier pour l'obtention de chacun des versements;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme a déposé auprès de la MRC de Drummond son quatrième rapport et que celui-ci fait état de résultats satisfaisants;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'administration et de planification ont pris connaissance du rapport financier soumis le 5 février 2019 ainsi que de la demande de versement prévue pour le mois de février;

Il est proposé par Yves Grondin

Appuyé par Jean Parenteau

ET RÉSOLU

D'ACCORDER la demande d'aide financière 2019 de 70 000 \$ à Ressources Transition Inc. et de procéder au premier versement pour l'année 2019, soit 17 500 \$, à même la Partie I Administration générale des prévisions budgétaires 2019 de la MRC de Drummond (règlement MRC-848).

ADOPTÉ



12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) FONDS DÉDIÉ À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE / APPROBATION DE PROJETS

MRC12263/02/19

CONSIDÉRANT QUE le Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, créé le 6 juillet 2011, vise à promouvoir et à supporter les initiatives locales en matière de prévention, basées sur la responsabilisation et l'engagement des citoyens et des communautés, sur le territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique a procédé à l'analyse, le 31 janvier 2019, de deux projets suivants déposés dans le cadre d'une demande pour le Fonds :

- L'Envolée des mères : pour un projet d'initiation à la sécurité routière pour les enfants et les mères en partenariat avec la Maison de la famille, pour une demande de 1 500 \$;
- Le Collectif d'artistes contre l'intimidation : pour la création, la conception et la réalisation de l'œuvre musicale interactive et pour en faire le lancement lors d'une soirée de première (spectacle, présentation de la vidéo et soirée privée) le 3 juin 2019, pour une demande de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant actuel du Fonds s'élève à 8 749.75 \$ (incluant les engagements passés) et que le montant maximal du don ne peut excéder 1 500 \$ par projet, selon les critères actuels;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse du comité basée sur les critères existants, les deux projets font l'objet d'une recommandation;

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Hélène Laroche
ET RÉSOLU

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'ACCORDER une subvention aux deux projets suivants à même le Fonds communautaire dédié à la sécurité publique, pour un montant total de 2 000 \$ et selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds :

- L'Envolée des mères : pour un projet d'initiation à la sécurité routière pour les enfants et les mères en partenariat avec la Maison de la famille, pour un montant de 1 500 \$.
- Le Collectif d'artistes contre l'intimidation : pour la création, la conception et la réalisation de l'œuvre musicale interactive et pour en faire le lancement lors d'une soirée de première (spectacle, présentation de la vidéo et soirée privée) le 3 juin 2019, pour un montant de 500 \$.

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution aux demandeurs.

ADOPTÉ



13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) RENCONTRE DE L'ORGANISME *CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC* / DÉPÔT DU RAPPORT

Madame Diane Bourgeois dépose le rapport de la rencontre *Culture Centre-du-Québec* du 13 décembre 2018. Il n'y a aucune question.

B) RENCONTRE *CRECQ CENTRE-DU-QUÉBEC* / DÉPÔT DU RAPPORT

Madame Diane Bourgeois dépose le rapport de la rencontre du *Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)* du 17 janvier 2019. Il n'y a aucune question, mais elle propose une motion.

À la suite du départ de madame Isabelle Bonsant à titre de directrice générale du CRECQ, le conseil de la MRC de Drummond a adopté à l'unanimité une motion de félicitations à l'égard du travail professionnel de madame Bonsant. Par cette motion, le conseil désire mettre en lumière son excellent travail qui s'est manifesté par la qualité et la pertinence de ses projets.

C) TRANSPORT COLLECTIF / DÉPÔT DU RAPPORT

Mme Nathacha Tessier dépose le rapport de la rencontre du comité transport collectif du 24 janvier 2019. Il n'y a aucune question.

14. CORRESPONDANCE

A) DEMANDES D'APPUI

Aucune demande

B) INFORMATIONS GÉNÉRALES

15 janvier 2019	Réseaux Plein Air Drummond / Programme d'aide financière pour l'entretien de la Route verte en 2019
16 janvier 2019	MRC d'Antoine-Labelle / Préparation et conclusion du prochain pacte fiscal
21 janvier 2019	Ministère de la Sécurité publique / Développement de partenariats pour la mise en place d'un système de surveillance des niveaux d'eau du bassin versant de la rivière Saint-François
21 janvier 2019	Municipalité de Chartierville / Formation pour l'élection du préfet au suffrage universel
21 janvier 2019	Municipalité de Saint-Calixte / Formation pour l'élection du préfet au suffrage universel



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 22 janvier 2019 Municipalité de Hampden / Formation pour l'élection du préfet au suffrage universel
- 23 janvier 2019 Tournoi provincial de hockey balle pour les personnes ayant une déficience intellectuelle / Demande de commandite
- 24 janvier 2019 Association des techniciens en évaluation foncière du Québec (ATEFQ) / Invitation au cocktail réseautage
- 25 janvier 2019 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec / Invitation à une rencontre d'échanges avec ses représentants
- 29 janvier 2019 Fédération canadienne des municipalités (FCM) / Lettre pour encourager la MRC à devenir membre de la FCM

15. DIVERS

Aucun item n'est discuté à ce point.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public. M. Gilles Paul-Hus, résident de Saint-Bonaventure, pose une question sur le dossier de la fibre optique et le préfet répond.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC12264/02/19

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Jean Parenteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 h 08.

Alexandre Cusson
Préfet

Guy Drouin
Secrétaire-trésorier